

Toulouse, le 02 décembre 2015

Madame, monsieur, j'ai bien reçu votre interpellation en direction des candidat-e-s aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Je comprends votre démarche et votre souci de clarté de la part des candidat-e-s qui se présentent aux suffrages de nos concitoyen-n-e-s. Comme vous l'imaginez il m'est difficile de satisfaire à toutes les sollicitations et de répondre à l'intégralité des questionnaires qui me sont adressés, néanmoins j'ai tenu à prendre le temps de répondre aux interrogations de votre association de la manière qui me semble le plus juste et la plus précise possible.

Néanmoins je reste ,dans la mesure de mes disponibilités, à votre disposition pour un échange plus approfondi sur ces questions qui me tiennent particulièrement à coeur.

1. Avant toute décision nous procéderons à une évaluation des besoins pour faire face à cet enjeu de préservation des Palmiers dans notre Région. L'Etat devra quant à lui respecter ses engagements et ses obligations dans ce domaine.
2. Si nous étions amené-es à intervenir nous n'utiliserions que des méthodes naturelles et biologiques. En aucun cas nous n'utiliserions des produits phytosanitaires qui provoqueraient d'autres dégâts environnementaux et des problèmes de santé publique comme nous le constatons aujourd'hui pour de nombreux agriculteurs et agricultrices qui ont fait usage de ce type de produits dans d'autres situations.
3. Nous nous baserons sur l'avis des services de l'Etat compétent en la matière et sur une concertation avec les associations, structures qui se saisissent de cet enjeu. Au regard de cette concertation si il apparait indispensable de le faire, alors nous demanderons le classement en lutte obligatoire.

4. La transparence, la concertation seront au cœur de l'ensemble de nos interventions, de nos choix. Nous nous y engageons et notre charte éthique et démocratique est là pour en témoigner. Notre intervention sur le sujet qui vous préoccupe n'y échappera donc pas.

5. Nous privilégions l'utilisation des compétences internes à notre collectivité. Mais nous ne sommes bien entendu pas opposé-es à faire collaborer les fonctionnaires territoriaux avec des bureaux d'études.

6. Nous relayerons au Préfet de Région vos préoccupations, tout comme celles que peuvent exprimer les associations de défense de notre biodiversité et de notre environnement.

7. Comme je vous l'ai précisé dans le 4^{ème} point, nous mettrons la concertation au cœur de nos prises de décision. L'ensemble des acteurs de territoire auront donc pleinement leur place.

8. Notre collectivité n'a aucun pouvoir coercitif ou de sanction dans ce domaine et encore plus particulièrement auprès des propriétaires privés. Ce sont les services de l'Etat qui doivent remplir ce rôle.

9. Les actions de sensibilisation, de formation auprès de propriétaires privés relèvent là aussi des services de l'Etat. Nous pouvons par contre accompagner les actions, que l'Etat ou des associations, mettraient en place dans ce domaine. Notre collectivité soutiendra la recherche qui permet de préserver et sauvegarder notre biodiversité. Si des programmes de recherche sont lancés dans ce domaine précis des ravageurs de palmiers alors bien entendu nous les soutiendrons.

Gérard Onesta,
Tête de Liste Nouveau Monde en Commun